

Québec, le 23 janvier 2006

Madame,  
Monsieur,

Au printemps 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation ont conclu une nouvelle entente de complémentarité des services entre leurs réseaux, centrée sur le développement des jeunes. Cette entente comprend des services de promotion de la santé et du bien-être, des services de prévention ainsi que des services d'aide, d'adaptation et de réadaptation. Elle vise à adopter une vision globale des besoins des jeunes et de leur famille et des actions à privilégier, tout en précisant les responsabilités communes et spécifiques des partenaires. À cet égard, et afin d'assurer la continuité et la coordination des interventions, des mécanismes de concertation ont été mis en place entre les deux réseaux à l'échelle nationale, régionale et locale.

Des engagements conjoints ont été pris dans le cadre de cette entente, dont celui de soutenir le développement et l'implantation d'une intervention globale et concertée en promotion et en prévention à partir de l'école. Cette intervention, appelée dorénavant « approche *École en santé* », vise à agir sur l'ensemble des déterminants qui sont communs à la réussite éducative, à la santé et au bien-être des jeunes. De plus, elle contribue aux visées de la campagne gouvernementale de promotion de saines habitudes de vie, dont le thème est *Vas-y, fais-le pour toi!*, qui porte principalement sur la promotion d'une saine alimentation et de l'activité physique.

Une démarche d'accompagnement est en cours pour favoriser et soutenir l'appropriation de cette approche novatrice. Elle est coordonnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec et l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux. Ainsi, dans chacune des régions du Québec, un répondant par direction de santé publique et un répondant par direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont été nommés responsables de la mise en œuvre de l'approche *École en santé*.

...2

Afin de soutenir cette approche, les outils ci-joints sont mis à la disposition des milieux :

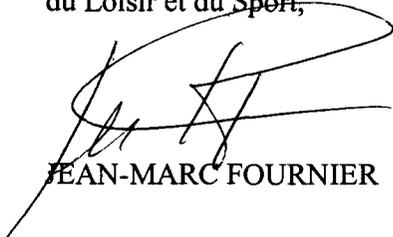
- *École en santé. Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires. Pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes*, Gouvernement du Québec, 2005.
- *École en santé. Un exemple fictif de projet éducatif et de plan de réussite d'une école en santé. La réussite éducative, la santé et le bien-être à l'école primaire Lajoie*, Gouvernement du Québec, 2005.
- *École en santé. Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires. Pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes – En bref*, Gouvernement du Québec, 2005.

Pour toute information sur l'approche *École en santé* et pour obtenir des exemplaires supplémentaires, vous êtes invités à communiquer avec la personne responsable de cette approche. Les organismes nationaux doivent acheminer leur demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les organismes régionaux ou locaux sont priés de s'adresser à la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou à la direction de santé publique de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de leur région.

Nous vous encourageons à poursuivre vos actions pour favoriser le déploiement de l'entente de complémentarité entre les deux réseaux, dont la mise en place d'écoles en santé au Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport,



JEAN-MARC FOURNIER

Le ministre de la Santé et  
des Services sociaux,



PHILIPPE COUILLARD

La ministre déléguée à la Protection  
de la jeunesse et à la réadaptation,



MARGARET F. DELISLE